



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 58079

Texte de la question

M Pierre Esteve attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur l'insuffisance des effectifs de vétérinaires inspecteurs chargés de la surveillance des frontières. M le ministre du budget avait annoncé la création de cinquante postes supplémentaires lors de la discussion du budget pour 1992 du ministère de l'agriculture. Ces postes ont été créés mais, dans le même temps, quarante postes ont été supprimés tandis que le solde de dix postes était reparti entre six vétérinaires inspecteurs et quatre ingénieurs d'agronomie. Ce ne sont pas les trente équivalents emplois supplémentaires obtenus en additionnant les augmentations de temps de travail de préposés sanitaires d'abattoir qui amélioreront le contrôle vétérinaire aux frontières. Il lui demande donc les mesures qu'il envisage de prendre afin d'assurer la sécurité sanitaire des cheptels français et de protéger ceux-ci des importations en provenance des pays tiers.

Texte de la réponse

Reponse. - Depuis 1989, le secteur vétérinaire constitue une priorité ministérielle et a été exonéré, à ce titre, des réductions d'effectifs qu'ont connues les autres secteurs des services extérieurs (- 5 p 100). De 1989 à 1991, au contraire, soixante créations nettes d'emplois lui ont été accordées (+ 2 p 100). Le maintien de cette priorité lors de l'élaboration de la loi de finances pour 1992 a de nouveau permis la création nette de dix-sept emplois supplémentaires de catégorie A, notamment pour le renforcement des missions de contrôle. Par ailleurs, pour les agents techniques de catégorie B, l'équivalent de treize emplois supplémentaires a aussi pu être obtenu, essentiellement pour des missions d'inspection en abattoirs. De plus, dans le cadre de l'exécution de ce budget, les mesures ont été prises en gestion afin d'exonérer le corps des vétérinaires inspecteurs de tout gel d'emplois. Ainsi, les services vétérinaires du ministère de l'agriculture et de la forêt pourront-ils être dotés de vingt-huit nouveaux vétérinaires inspecteurs, soit dix de plus que le nombre normalement prévu. Enfin, il est bien certain que pour les affectations et mutations concernant ce corps, il sera tout particulièrement tenu compte des besoins en personnel dans les postes frontières communautaires dont, il faut le rappeler, le nombre va être considérablement réduit par rapport à ceux actuellement ouverts. Toute assurance peut être ainsi donnée que, dans les limites autorisées par les contraintes budgétaires, un effort particulier a été et continue d'être consacré au renforcement des services vétérinaires, et notamment au bénéfice du corps des vétérinaires inspecteurs.

Données clés

Auteur : [M. Esteve Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58079

Rubrique : Douanes

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 1992, page 2266